

**Zeitschrift:** Fisio active  
**Herausgeber:** Schweizer Physiotherapie Verband  
**Band:** 42 (2006)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Quelle Transparence, souhaitée par qui et quand?  
**Autor:** Birrer, Susanne  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-929739>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Quelle Transparence, souhaitée par qui et quand?**

Susanne Birrer, fisio active

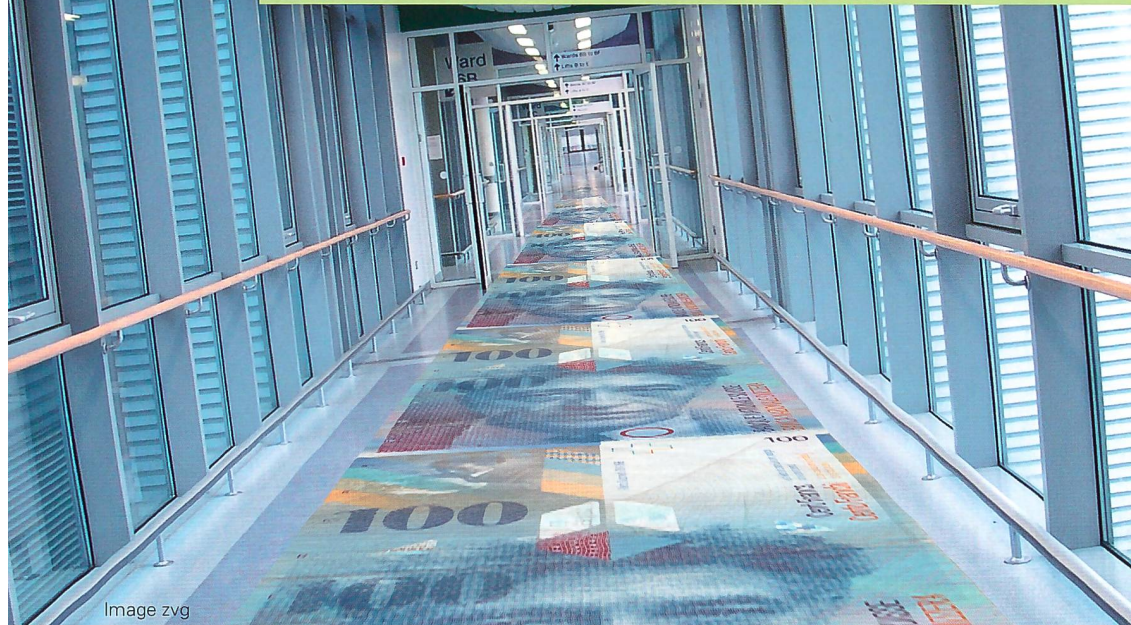


Image zvg

Les futurs tarifs font l'objet de discussions animées et controversées, non seulement entre physiothérapeutes, mais dans toute la branche de la santé. Ces discussions ne font que mettre en évidence les tiraillements suscités par le projet SwissDRG, lequel prévoit l'indemnisation des prestations hospitalières sur la base de forfaits par cas.

L'introduction du système SwissDRG (Diagnosis Related Groups ou groupes de diagnostic) signifie un remboursement des prestations hospitalières sur la base de forfaits par cas. Dans cette perspective, et pour une plus grande transparence, une nouvelle structure tarifaire uniforme doit être introduite dans toute la Suisse début 2009.

### **L'association SwissDRG a opté pour un système allemand**

En 2004, les associations faitières du domaine de la santé, à savoir les médecins, les hôpitaux, les assureurs-maladie ainsi que la CDS s'étaient regroupées dans l'association SwissDRG et elles soutenaient un projet commun. Au début 2006, SwissDRG a opté pour un système DRG utilisé en Allemagne. Les DRG, développés il y a une trentaine d'années aux Etats-Unis, sont des systèmes qui regroupent des cas présentant des similitudes sur le plan du diagnostic et des soins ainsi que des coûts comparables au sein d'un même groupe. Ils peuvent de ce fait constituer une base tarifaire servant à la détermination de forfaits par cas en fonction du diagnostic. Plusieurs

cantons remboursent aujourd'hui déjà les prestations hospitalières selon les groupes de cas par rapport au diagnostic. Il s'agit notamment du canton de Schwyz et du Tessin.

En juin de cette année, les partenaires de la négociation soutenaient encore le projet SwissDRG, mais le 16 août, le Conseil d'administration de santésuisse annonçait qu'il renonçait pour l'instant à participer à la création de la société SwissDRG SA. Selon lui, des questions sur le contrôle des factures et sur la comparabilité des prestations devaient être préalablement clarifiées. Le non au financement de la société anonyme ne signifie pas pour autant un retrait du projet, soulignait-on chez santésuisse.

L'association H+ a considéré que les questions soulevées par les assureurs-maladie compromettaient la date prévue pour le lancement. SwissDRG est absolument essentiel si l'on veut une indemnisation correcte et transparente des prestations hospitalières. H+ s'étonne que les mêmes assureurs, ceux qui souhaitent une plus grande concurrence, qui sont contre des primes uniques et contre une caisse unique, exigent maintenant

des hôpitaux des prix uniques et la suppression de la concurrence, peut-on lire dans un communiqué de H+. D'ailleurs, H+ a demandé au Parlement l'ancrage immédiat du financement des prestations dans la LAMAL.

### **Le Parlement décidera sur l'ancrage dans la LAMAL**

La Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS) s'attendait, elle aussi, à un report, en raison du refus de santésuisse. Le renoncement provisoire des assureurs de financer le poste professionnel nécessaire au lancement de SwissDRG donne un faux signal à la politique.

En mars, le Conseil des États a ancré le financement des prestations dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMAL). Au mois de mai, la Commission de la santé publique du Conseil national s'est prononcée en faveur d'une réflexion sur le projet, lequel a été discuté par la Commission de la santé publique du Conseil national pendant la session d'automne (19 septembre au 6 octobre). Le thème sera présenté en plénum durant la session d'hiver.